



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 janvier 2001

Acquisition LIAGRE - Rue des Herbillaux

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 janvier 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 19 janvier 2001

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Guy-Marie GUERET, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Jean-Robert BEJUGE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE

DELIBERATION D2010162001

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 janvier 2001

Urbanisme & Affaires Immobilières

Acquisition LIAGRE - Rue des Herbillaux

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Il subsiste au milieu de la rue des Herbillaux, une parcelle de terrain qui n'a pas été acquise lors de la réalisation de la voie car la propriétaire n'avait pas été trouvée.

Les recherches ayant permis de retrouver les petits enfants de la propriétaire, ceux-ci acceptent de vendre à la Ville la parcelle cadastrée section IA n° 18 anciennement section ZE n° 143 de 869 m².

Le prix de la cession est de 17.380 F soit 20 F le m².

Ce prix tient compte d'une réactualisation par rapport aux acquisitions des premiers terrains sur la zone d'activités de Souché, sur la base de 3 à 5 F en 1975.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver cette acquisition aux conditions énoncées ci-dessus, acquisition qui a fait l'objet d'un compromis ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais afférents à cette acquisition seront imputés au chapitre 908.221.2111 du Budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)